

Séance du mardi 16 mai 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 10/05/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

Présents : 9

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA,
Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET

Votants: 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés:

Excusés:

Absents: Loïc SAUSSEZ, Eliane PRATS

Secrétaire de séance: Lisiane ASCOLA

Objet: Délibération approuvant la création d'un parcours santé - 016_2023

M. le Maire rappelle :

En 2021, la commune de Clara-Villerach s'est engagée avec le conseil des jeunes de Clara-Villerach dans un projet de réaménagement des parcs de jeux dont les modules (balançoire, toboggan...) sont devenus obsolètes et dangereux.

Une des demandes des plus âgés est la création d'un parcours santé adapté à tous les niveaux sportifs, petits et grands.

Le lieu choisi pour ce parcours santé est un chemin reliant nos deux villages, sur les parcelles suivantes C545, C537, C596, A 308, OD1 et OD2, soit au départ de la Station de pompage vers le col de Villerach et prolongé jusqu'à Clara au terrain communal Les Cèdres.

De ce fait, l'espace promenade habituel deviendra en plus un lieu de sport et de santé, renforçant ainsi la cohésion de la commune avec un parcours commun et utilisable par tous.

Ces équipements nous permettront d'installer durablement l'activité physique dans le quotidien de tous nos enfants et de notre population en général

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 41 710.00 euros HT.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : 8 Pour- 1 Abstention – 0 Contre

- D'autoriser la création d'un parcours santé sur les parcelles indiquées ci-dessus.
- Approuve prévisionnel de ce projet est estimé à 41 710.00 euros HT.
- Autorise M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

